

Avantages pour les collaborateurs du groupe Migros – Mobility CarSharing

Un partenariat de longue date lie Mobility et Migros. Les collaboratrices et collaborateurs Migros ainsi que les entreprises Migros profitent ainsi de conditions avantageuses.



UTILISEZ MOBILITY CAR SHARING POUR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS OU PRIVÉS

L'autopartage constitue une forme de mobilité respectueuse de l'environnement et un complément idéal aux transports publics et aux véhicules du pool de l'entreprise. Mobility Carsharing dispose de 3120 véhicules répartis sur 1530 sites. Ceux-ci peuvent être utilisés tant pour la vie professionnelle quotidienne que pour les trajets privés. Pour les entreprises, les déplacements professionnels avec Mobility sont généralement moins onéreux que les trajets en voiture privée. De plus, Mobility peut être idéalement combiné avec le transport ferroviaire: le train pour les longs trajets, la voiture Mobility sur place. Mobility est particulièrement adapté pour les locations de courte durée. Pour plusieurs jours, une voiture de location revient moins cher.

[En savoir plus sur Mobility \(externe\)](#)

Liste des offres spéciales Mobility pour les collaborateurs:

1 Offre pour des déplacements privés (Clients privés).....	2
2 Offre pour des déplacements professionnels (business car sharing)	3
3 mobilityLEARN - l'offre idéale pour les élèves conducteurs et conductrices qui n'ont pas de voiture	4

Personne à contacter en cas de questions sur l'offre:

Gianna Himmelsbach, Junior Projektleiterin Nachhaltigkeit Migros-Gruppe

gianna.himmelsbach@mgb.ch

1 Offre pour des déplacements privés (Clients privés)

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs fixes du groupe Migros peuvent profiter de cette offre. Le personnel Migros peut commander, sous le lien ci-après, une carte Mobility (abonnement annuel) aux conditions suivantes.

- Abonnement annuel pour le personnel Migros: **Fr. 25.--** (au lieu de l'abonnement annuel Mobility pour Fr. 118.80)
- Les coûts de l'abonnement sont entièrement décomptés comme **crédit de circulation de Fr. 25.--**.
- Les coûts d'abonnement et de déplacement sont à la charge des collaborateurs et collaboratrices (adresse privée)

Pour prolonger un abonnement annuel existant, il est nécessaire de présenter une confirmation d'engagement. Celle-ci peut être demandée auprès du service du personnel correspondant ou, si disponible, en self-service (p. ex Shared Service Center (SSC)).

* Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat de travail non résilié à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de plus d'une année (également de filiales qui sont la propriété de Migros).

[Tarifs et l'inscription à l'abonnement annuell clients privés \(externe\)](#)

2 Offre pour des déplacements professionnels (business car sharing)

L'offre est à disposition de toutes les entreprises Migros. Avec l'accord de leur responsable des coûts, les collaborateurs peuvent commander leur carte Mobility directement via le lien ci-dessous. Si un collaborateur effectue des déplacements professionnels fréquents, il peut demander une carte Mobility personnelle. Si Mobility n'est que rarement utilisé, il est aussi possible de commander une carte d'entreprise transmissible. L'offre personnelle Business-Light est une alternative pour une utilisation occasionnelle: le collaborateur ne paye pas de frais d'abonnement, mais les tarifs des trajets sont plus élevés.

- **Abonnement Mobility «Business»:** Fr. 48.-/an (Fr. 4.-/mois) pour un abonnement personnel ou Fr. 60.-/an (Fr. 5.-/mois) pour un abonnement transmissible. Les prix sont basés sur le portefeuille actuel d'abonnements personnels et transmissibles de toutes les entreprises Migros. Si le portefeuille change, les frais évoluent également en conséquence. Retrouvez [ici](#) le tableau des frais d'abonnement.
- **Abonnement Mobility «Business-Light»:** pas de frais d'abonnement, mais tarifs des trajets plus élevés. L'abonnement Business-Light est adapté si vous roulez moins de 4 heures par mois et parcourez jusqu'à 50 kilomètres. Business-Light est uniquement personnel et non transmissible.
- Tarifs à l'heure ou au kilomètre: les tarifs normaux pour clients professionnels s'appliquent; pour l'abonnement «**Business**», les **tarifs Business**, pour l'abonnement «**Business-Light**», les **tarifs Business-Light**, plus élevés.
- Remise sur le chiffre d'affaires des trajets réalisés: selon l'actuel chiffre d'affaires total des trajets réalisé par les entreprises Migros, vous profitez d'une réduction de 15% sur votre chiffre d'affaires.
- Facturation: les frais d'abonnement et de trajets sont facturés mensuellement au centre de coûts de chaque entreprise Migros.
- Assurance: en général, l'assurance supplémentaire Mobility «Réduction de responsabilité» (franchise de Fr. 300 au lieu de Fr. 2500) n'est pas nécessaire pour les entreprises Migros, car des assurances adéquates existent déjà.

[Inscription pour un abonnement Mobility «Business» \(externe\)](#)

[Inscription pour un abonnement Mobility «Business-Light» \(externe\)](#)

3 mobilityLEARN - l'offre idéale pour les élèves conducteurs et conductrices qui n'ont pas de voiture

Vous n'avez pas de voiture pour vous exercer, mais vous souhaitez apprendre à conduire? Alors mobilityLEARN est la solution idéale pour vous!

En tant que collaborateur ou collaboratrice du groupe Migros, vous pouvez vous abonner à «**mobilityLEARN**» pour seulement **99 CHF** (au lieu de 149 CHF, durée: 12 mois). Notez toutefois que la personne qui vous accompagne doit également posséder un abonnement Mobility valable. Commandez l'abonnement aux conditions avantageuses via le lien ci-dessous. Vous trouverez plus d'informations sur les différents abonnements Mobility sur leur [site Internet](#).

Cette offre est valable à partir **du 01.08. jusqu'au 31.12.2023**. Il sera ensuite décidé de la poursuite de l'offre.

[Tarifs et l'inscription à l'abonnement mobilityLEARN \(externe\)](#)